

Les déchets acceptés



**Acceptés à Pithiviers, Puisseaux, Méréville, Sermaises et Le Malesherbois*

Les déchets refusés



Les ordures ménagères,
 Les cadavres d'animaux,
 Les déchets organiques putrides,
 Les produits radioactifs,
 Les déchets explosifs,
 Les médicaments,
 Les déchets d'activités de soins,
 Les pneus,
 Les bouteilles de gaz

Les horaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
PITHIVIERS	8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h
BAZOCHES LES GALLERANDES	9 h - 12 h			9 h - 12 h		9 h - 12 h
	14 h 30 - 16 h 30					14 h - 16 h 30
BEAUNE LA ROLANDE	8 h 30 - 12 h			8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h
MALESHERBES	8 h 30 - 12 h				8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h
MÉREVILLE	8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h			8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h					13 h 30 - 17 h
PUISEAUX	8 h 30 - 12 h			8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h			13 h 30 - 17 h
SERMAISES	9 h - 12 h		10 h - 12 h			9 h - 12 h
			14 h - 17 h			14 h - 16 h 30
LOURY	8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

- Le Malesherbois (45330) : route de Sermaises,
- Puisseaux (45390) : ZI - près d'Intermarché,
- Sermaises (45300) : route de Thignonville,
- Pithiviers (45300) : route de Bouzonville en Beauce,
- Bazoches les Gallerandes (45480) : route d'Etampes,
- Beaune la Rolande (45340) : route d'Egry,
- Loury (45470) : chemin de la Grande Esse,
- Méréville (91660) : rue de la Pierre Folège

Conditions d'accès

L'accès à la déchèterie est strictement réservé :

1. Aux particuliers résidant sur le territoire du Sitomap,
2. Aux professionnels dont le siège social est sur le territoire,
3. Aux artisans réalisant des travaux sur ce secteur.

Pour les particuliers :

- Les véhicules admis dans l'enceinte de la déchèterie sont des véhicules légers attelés ou non d'une remorque.
- Dans l'enceinte de la déchèterie, « **ROULEZ AU PAS** ».
- Les opérations de déversement dans les bennes et les manœuvres automobiles se font sous la responsabilité des usagers.
- Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que pour le déchargement des déchets. Les usagers doivent quitter la déchèterie dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement.
- Tout accès aux bennes et toute récupération sont strictement interdits.
- Les enfants, sous la responsabilité des adultes, doivent rester dans les véhicules.
- Dépôt journalier de 1 m³ maximum.

Pour les professionnels :

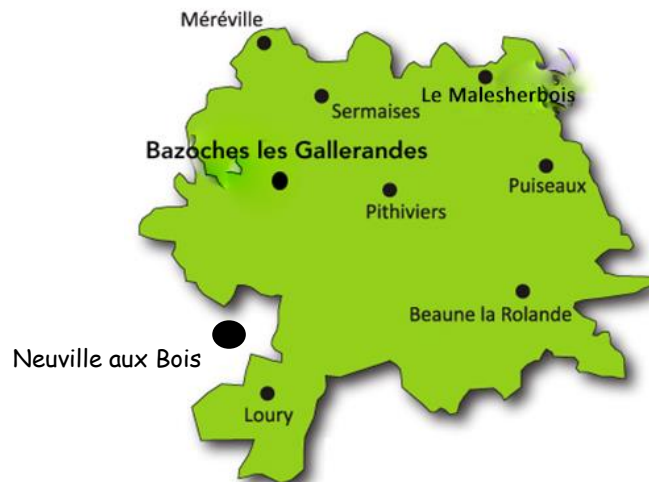
- La carte d'accès est obligatoire pour tous les professionnels (associations, collectivités, entreprises). Les cartes sont disponibles sur demande auprès du Sitomap.
- Véhicules admis dans l'enceinte de la déchèterie : véhicules légers attelés ou non d'une remorque, camionnettes et fourgons non attelés, de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
- Dépôt journalier de 3 m³ maximum.
- Les professionnels doivent appliquer les mêmes consignes de sécurité que celles applicables aux particuliers.

Mars 2016

Les déchèteries du Sitomap

C'est un espace aménagé, clos et gardienné. Un gardien vous accueille et vous conseille pour répartir vos déchets dans les différents points d'apports. Pour faciliter les dépôts dans les bennes et conteneurs, n'oubliez pas de trier vos déchets au préalable.

En cas de doute, demandez conseil au gardien avant de jeter vos déchets !!



Les habitants des communes d'Attray, Chilleurs aux Bois, Crottes en Pithiverais, Montigny et Oison peuvent accéder à la déchèterie de Neuville aux Bois.

Pour connaître les horaires et les déchets acceptés, contactez le : **SIRTOMRA au 02 38 91 58 95.**

Pour toute information, contactez-nous au 02 38 32 76 20 ou par mail sitomap@sitomap.fr